



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

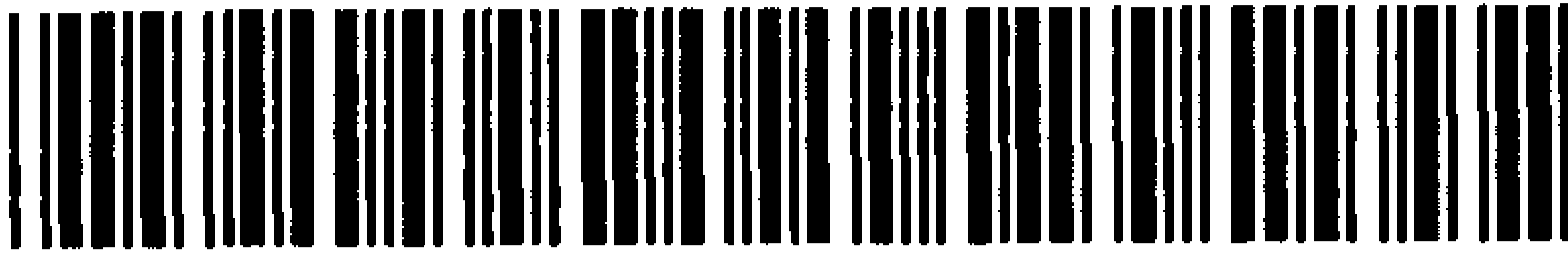
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 20864

Numéro SIREN : 411 643 620

Nom ou dénomination : VIVALTO

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2016 sous le numéro de dépôt 102833



1610294801

DATE DEPOT : 2016-10-17

NUMERO DE DEPOT : 2016R102833

N° GESTION : 2006B20864

N° SIREN : 411643620

DENOMINATION : VIVALTO

ADRESSE : 61 avenue Victor Hugo 75116 Paris

DATE D'ACTE : 2015/06/30

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE E'

EC, 30.06.15, CH

06320864

Vivalto

Société par actions simplifiée au capital de 1.852.992 euros  
Siège social : 61 avenue Victor Hugo – 75116 Paris  
Immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 411 643 620

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
EN DATE DU 30 JUIN 2015**

Greffes du tribunal  
de commerce de Paris

17 OCT. 2016

Sous le n° R102833

[...]

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- [...];
- [...];
- [...];
- [...];
- Non renouvellement du mandat de Saint-Honoré BK & A, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Emmanuel Klinger, commissaire aux comptes suppléant ;
- Nomination de Constantin Associés en qualité de commissaire aux comptes titulaire et de Cisane en qualité de commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs en vue d'effectuer toutes formalités.

[...]

**PREMIERE RESOLUTION**

[...]

[...]

**DEUXIEME RESOLUTION**

[...]

[...]

**TROISIEME RESOLUTION**

[...]

[...]

**QUATRIEME RESOLUTION**

[...]

[...]

**CINQUIEME RESOLUTION**

*(Non renouvellement du mandat de Saint-Honoré BK & A, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Emmanuel Klinger, commissaire aux comptes suppléant)*

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle décide de ne pas renouveler le mandat de Saint-Honoré BK & A, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Emmanuel Klinger, commissaire aux comptes suppléant, qui arrivent à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

#### SIXIEME RESOLUTION

*(Nomination de Constantin Associés en qualité de commissaire aux comptes titulaire et de Cisane en qualité de commissaire aux comptes suppléant)*

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle décide de nommer la société Constantin Associés, société anonyme au capital de 831.300 euros, ayant son siège social à Neuilly-sur-Seine (92524) , 185 avenue Charles de Gaulle, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 642 010 045, en qualité de commissaire aux comptes titulaire et de la société Cisane, société anonyme au capital de 52.320 euros, ayant son siège social à Neuilly-sur-Seine (92524) , 185 avenue Charles de Gaulle, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 398 478 750, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, à tenir en 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Les sociétés Constantin Associés et Cisane ont fait savoir par avance qu'elles acceptaient les mandats qui leur seraient confiés et qu'il n'existait de leur chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction à ces nominations.

#### SEPTIEME RESOLUTION *(Questions diverses)*

Néant.

Cette résolution n'est pas mise aux voix.

#### HUITIEME RESOLUTION *(Pouvoirs en vue des formalités)*

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

---

Extrait certifié conforme à l'original

Le Président  
Daniel Caille

